



Rapport d'activité 2021

Contrôle des finances du canton de Berne



Table des matières

1	Avant-propos	1
2	Statut du Contrôle des finances	1
2.1	Mandat et objectif	1
2.2	Collaboration	2
2.3	Mandat de contrôle.....	2
2.4	Domaines de révision du Contrôle des finances	3
2.5	Méthode d'audit.....	3
3	Activités menées en 2021	4
3.1	Vue d'ensemble.....	4
3.2	Activités de révision au 1 ^{er} trimestre 2021.....	7
3.3	Activités de révision au 2 ^e trimestre 2021	11
3.4	Activités de révision au 3 ^e trimestre 2021	13
3.5	Activités de révision au 4 ^e trimestre 2021	15
3.6	Effet des activités du Contrôle des finances	17
4	Service chargé d'enregistrer les irrégularités	17
5	Qui sommes-nous ?	18
5.1	Organisation	18
5.2	Personnel	18
5.3	Finances / Prestations	19
5.4	newweb@be : nouveau site Internet du Contrôle des finances.....	19
5.5	Autres activités	20
5.6	Affiliations et représentations.....	20
6	Perspectives	20
	Annexes	22
I	Liste des rapports de révision concernant tout le canton 2021	22
II	Rapports concernant des établissements cantonaux 2021	27
III	Liste des mandats de révision en 2021	28

1 Avant-propos

Formellement, le présent rapport d'activité s'adresse au Grand Conseil et au Conseil-exécutif (art. 23 de la loi cantonale sur le Contrôle des finances, LCCF). La population du canton de Berne ou toute autre personne intéressée peut ainsi s'informer sur les priorités des activités de contrôle du Contrôle des finances et des événements importants.

Conformément à la législation en vigueur, les résultats des révisions ne sont pas publics et sont communiqués exclusivement aux services ayant fait l'objet d'un contrôle et aux services auxquels ils sont subordonnés. La Commission des finances et la Commission de gestion du Grand Conseil ainsi que le Conseil-exécutif reçoivent chaque trimestre des informations sur les principaux résultats des révisions.

Le Contrôle des finances a pour mandat d'assurer la vérification indépendante de la gestion financière et de la comptabilité des autorités, de l'administration et des établissements du canton. Partenaire fiable et compétent du parlement, du gouvernement, de l'administration et des autorités judiciaires, le Contrôle des finances a pour objectif non seulement d'apporter de la confiance et de la sécurité, mais aussi de créer de la valeur ajoutée. Le compte rendu des résultats des révisions est principalement axé sur la mise au jour des points faibles et des risques ainsi que sur les potentiels d'optimisation. Sur la base des révisions qu'il a effectuées, le Contrôle des finances a inscrit dans ses rapports de nombreuses constatations et y a émis des recommandations. Le Contrôle des finances a néanmoins pu constater que dans un environnement aux multiples exigences – rendu encore plus complexe par la pandémie de COVID-19 –, l'administration et les autorités judiciaires du canton de Berne ont accompli convenablement leurs tâches, avec dévouement et professionnalisme, en 2021 également.

Le Contrôle des finances remercie le Comité Contrôle des finances, la Commission des finances, la Commission de gestion, la Commission de justice ainsi que le Conseil-exécutif, la Chancellerie d'État, les Directions et la Direction de la magistrature pour la bonne collaboration durant l'année sous rapport. Des remerciements sont également adressés au grand nombre de collaboratrices et collaborateurs des services ayant fait l'objet de révisions, car ils ont fait preuve de bonne volonté dans l'intérêt des contrôles effectués.

2 Statut du Contrôle des finances

2.1 Mandat et objectif

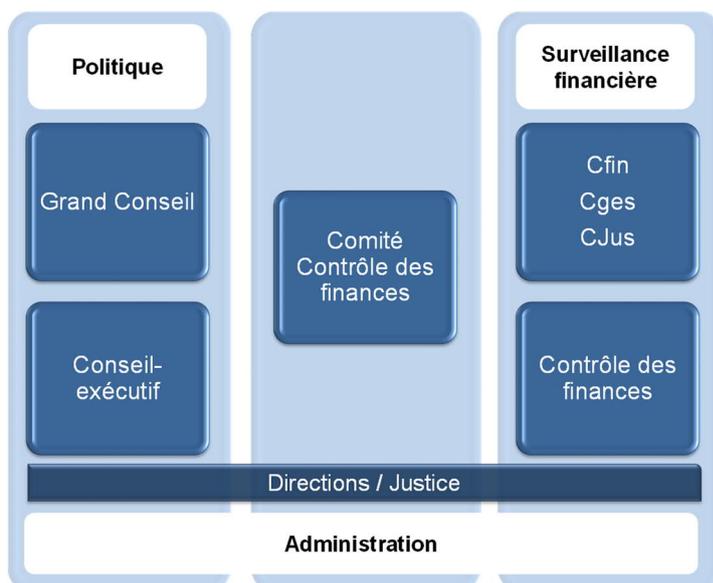
Le Contrôle des finances est l'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances. Autonome dans l'exercice de ses fonctions, il constitue une unité administrative indépendante au sein de l'administration, et son activité est soumise uniquement à la Constitution et à la loi. Il seconde tant le Grand Conseil que le Conseil-exécutif. Ses tâches, droits et obligations sont précisés dans la loi cantonale sur le Contrôle des finances.

Dans l'exécution de son mandat légal, il vérifie la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens et la rentabilité de la gestion financière.

Confiance et acceptation sont les fondements grâce auxquels le Contrôle des finances apporte non seulement de la sécurité mais aussi des plus-values. Son objectif est d'assister l'administration et les autorités judiciaires dans la gestion des finances selon les principes de l'économie d'entreprise et de contribuer à l'optimisation des processus.

2.2 Collaboration

Le Contrôle des finances traite directement avec la Commission des finances, la Commission de gestion et la Commission de justice du Grand Conseil ainsi qu'avec le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature. Dans le cadre de son compte rendu trimestriel, il informe ces organes



des principaux résultats de ses révisions, et, à leur demande, effectue des contrôles extraordinaires ou leur fournit des conseils. Le Comité Contrôle des finances (composé de trois membres du Conseil-exécutif et des membres du bureau de la Commission des finances) est compétent pour les affaires concernant le Contrôle des finances. Le Contrôle des finances informe tous les trimestres le Conseil-exécutif des principales constatations qu'il a faites lors de ses révisions ainsi que de la réalisation des mesures prises pour corriger les faiblesses mises au jour. Il a en outre deux réunions par an avec chaque Direction et

avec la Direction de la magistrature, consacrées aux révisions prévues et à celles effectuées, aux risques, ainsi qu'à un échange général d'informations. Des entretiens supplémentaires sont organisés en fonction des besoins et des sujets, sur des questions matérielles ou spécifiques en relation avec les comptes annuels et la présentation des comptes du canton. Quatre fois par an, le Contrôle des finances communique les principaux résultats de ses contrôles à la Commission des finances et prend position sur des questions techniques. Il rencontre deux fois par an la présidence de la Commission de gestion pour définir les priorités des activités de révision et, si besoin est, pour un échange d'informations avec la commission plénière ou avec ses différentes sections.

Au titre d'un soutien technique ou de l'échange d'informations, le Contrôle des finances a, en 2021, présenté des exposés et répondu à des questions lors de séances de la Commission des finances et de la Commission de gestion.

2.3 Mandat de contrôle

Le Contrôle des finances a pour tâches :

- de procéder à la révision des comptes annuels du canton ;
- de contrôler la comptabilité et la présentation des comptes ainsi que la gestion financière des unités administratives (révision des services) ;
- de contrôler les planifications et les projets de construction et leur réalisation (révision des constructions) ;
- de contrôler les systèmes informatiques qui touchent aux finances (révision de l'informatique) ;
- de procéder à la révision des comptes annuels des établissements cantonaux ;
- de remplir les mandats de contrôle attribués par la Confédération ;
- de fournir des conseils spécialisés au Conseil-exécutif, à la Commission des finances, à la Commission de gestion et à la Commission de justice ;
- d'effectuer des révisions des subventions cantonales ;
- de procéder à des contrôles extraordinaires.

Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités est par ailleurs rattaché au Contrôle des finances.

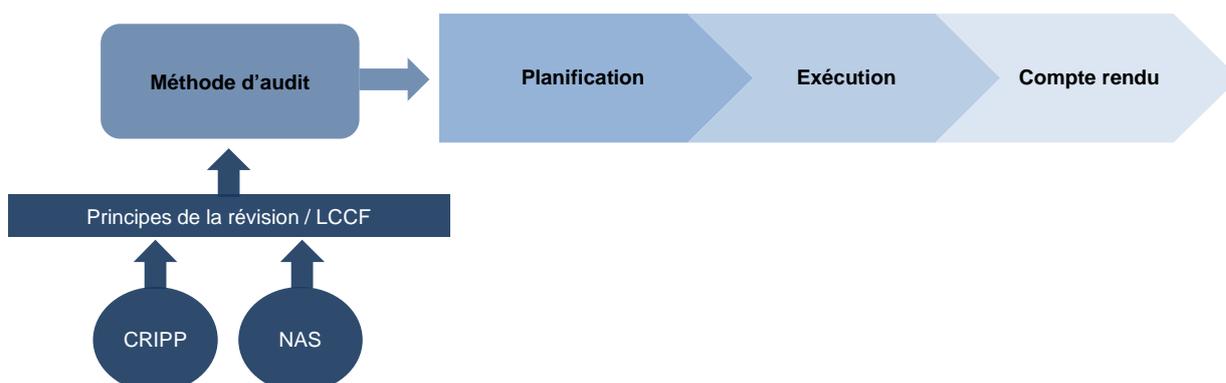
2.4 Domaines de révision du Contrôle des finances

Les contrôles du Contrôle des finances s'exercent sur la Chancellerie d'État, sur les sept Directions avec leurs offices et leurs services (administration centrale et administration cantonale décentralisée) ainsi que sur la justice. Les révisions sont effectuées au sein des unités administratives d'entente avec chaque Direction, avec la Chancellerie d'État et avec la justice. Des contrôles de processus sont effectués horizontalement au sein des Directions, offices et services. Le contrôle de l'utilisation des subventions cantonales (contrôle des subventions cantonales) relève aussi du champ de révision, tout comme la révision des comptes annuels des établissements cantonaux et les contrôles effectués en tant que service de révision, légalement ou statutairement prescrit, auprès d'organisations, pour autant qu'un intérêt public prépondérant les justifie. Le graphique ci-dessous illustre les domaines de révision du Contrôle des finances.



2.5 Méthode d'audit

Le Contrôle des finances exerce son activité conformément aux dispositions de la LCCF et dans le respect des principes reconnus de la révision. Selon l'activité, il applique les normes d'audit suisses (NAS), la norme du contrôle restreint ou le Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (CRIPP) promulgué par l'IIA (Institute of Internal Auditors).

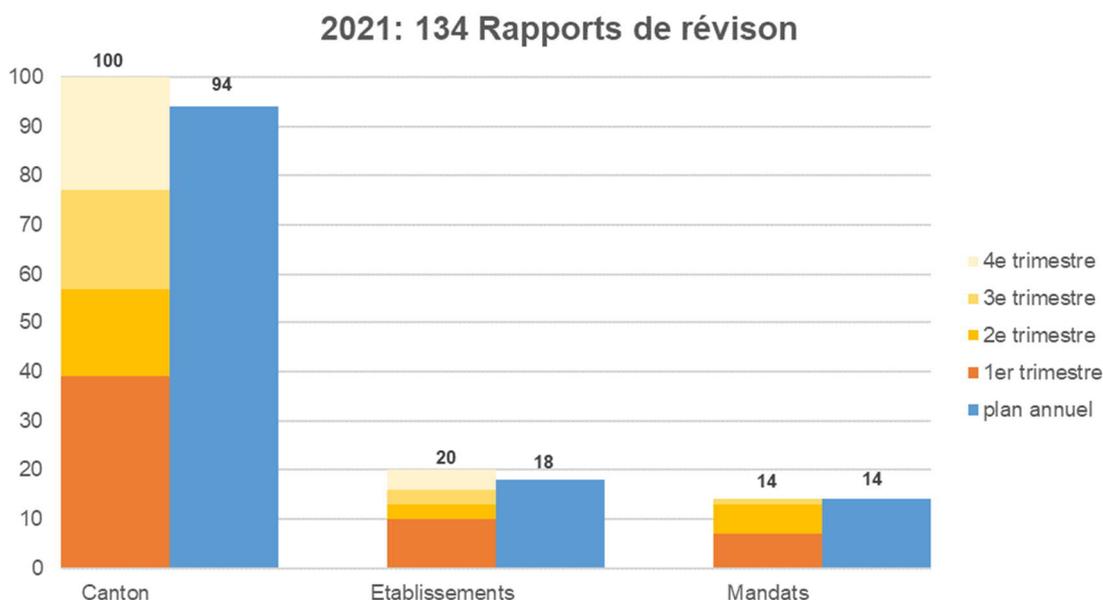


Ces principes ont un point commun : une approche axée sur les risques, qui considère les risques inhérents à l’objet du contrôle, ainsi que les processus de contrôle, de pilotage et de surveillance le concernant. Les résultats de l’évaluation des risques influencent les objectifs du contrôle. L’agilité et la pertinence sont les maîtres mots du processus, de la planification jusqu’à la rédaction du rapport, en passant par les activités de révision à proprement parler. Cette méthode a l’avantage de permettre de faire face aux changements intervenus en matière de risques et de tenir compte des attentes des destinataires du rapport d’activité.

3 Activités menées en 2021

3.1 Vue d’ensemble

L’objectif du Contrôle des finances, consistant à procurer une utilité et une plus-value aux unités qu’il contrôle, au Conseil-exécutif et aux organes de surveillance politiques, a été une nouvelle fois atteint en 2021, aux plans tant qualitatif que quantitatif, malgré les conditions plus difficiles liées à la pandémie de COVID-19. Le Contrôle des finances a rédigé 134 rapports de révision au total.

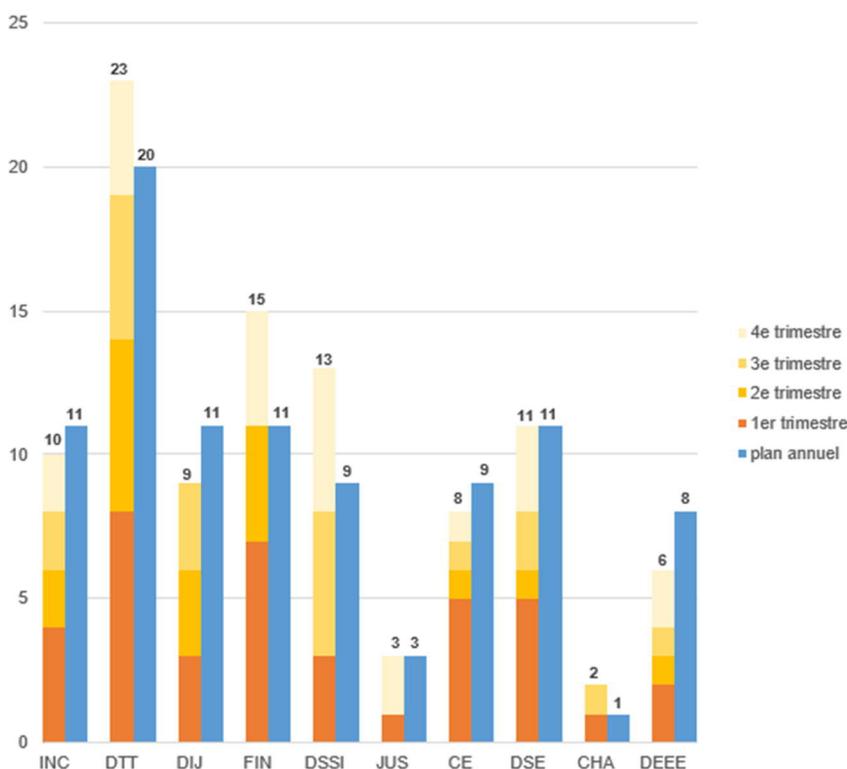


Les rapports de révision du Contrôle des finances se répartissent entre le canton (Directions, Chancellerie d’État et autorités judiciaires), quatre établissements (Université de Berne, Haute école spécialisée bernoise, Haute école pédagogique germanophone et Centre interrégional de perfectionnement), les mandats de révision pour lesquels le Contrôle des finances fait office d’organe de révision ainsi que les bénéficiaires de subventions cantonales. Dans le détail, 100 rapports de révision (contre 94 prévus) concernaient les offices et les Directions du canton ainsi que des bénéficiaires de subventions cantonales, 20 rapports (contre 18 prévus) les établissements de droit public, tandis que 14 rapports (sur 14 prévus) consistaient en des révisions des comptes annuels de mandants tiers. Une vue d’ensemble détaillée de tous les rapports figure dans les annexes I à III.

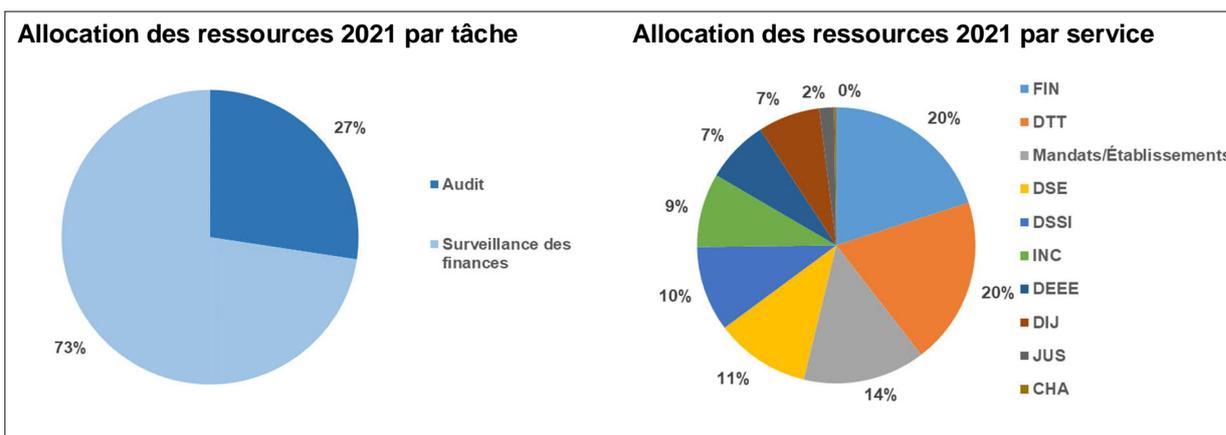
En donnant bien plus d’un millier de recommandations, le Contrôle des finances a pu mettre en évidence des possibilités d’optimisation et formuler des indications sur la manière de réduire les risques et de renforcer l’efficacité des moyens utilisés. En fin de compte, ce sont toutefois les nombreux petits apports et mesures ainsi que le travail quotidien effectué avec professionnalisme par l’administration qui contribuent au niveau élevé de qualité et de fiabilité des prestations et,

partant, qui génèrent la confiance justifiée des citoyennes et des citoyens vis-à-vis du canton. Le Contrôle des finances tient à remercier ici les services ayant fait l'objet de révisions au même titre que leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur soutien et leur coopération constructive.

2021 : 100 rapports de révision cantonaux



Il n'y pas forcément de lien entre le nombre de rapports de révision et le temps de travail qui y est consacré. La procédure et la charge de travail varient en effet selon le type de révision (révision d'un service, révision des comptes annuels, contrôle extraordinaire, contrôle des subventions cantonales, audit de projet, etc.) ainsi que selon le niveau d'approfondissement et l'ampleur de la révision. S'agissant de l'allocation de temps, un quart des ressources a été consacré à la révision des comptes annuels, y compris les travaux préparatoires et post-révision (travaux de bouclerment) et deux tiers aux révisions dans le cadre de la surveillance des finances. L'allocation des ressources par DIR/JUS/CHA ainsi que par mandats et établissements est illustrée ci-après. L'importante charge de travail dédiée à la FIN, à hauteur d'environ un quart, s'explique avant tout par la révision des comptes annuels et du bilan consolidé, qui concerne à titre principal cette Direction. L'allocation des ressources élevée consacrée à la Direction des travaux publics et des transports (DTT) tient au fait qu'une grande partie des investissements et de l'entretien des routes, des bâtiments et des infrastructures incombe à cette Direction.



Pandémie de COVID-19

Une grande compréhension, une souplesse accrue et un bon échange d'informations avec les services contrôlés ont permis de mener les révisions 2021 sans accrocs et comme prévu dans la plupart des cas. Une réactivité prompte et adéquate était de mise à chaque fois pour répondre à l'évolution de la situation. Les révisions des comptes annuels et les contrôles dans le domaine de la surveillance financière se sont déroulés pour l'essentiel à distance. De mai à début décembre, les révisions ont pu reprendre sur place dans la plupart des cas. En raison des mesures édictées par le Conseil fédéral et le Conseil-exécutif en décembre 2021, le Contrôle des finances a de nouveau basculé en mode « révision à distance ». Le Contrôle des finances a reporté à une date ultérieure les audits des offices particulièrement affectés par la pandémie de COVID-19, d'un commun accord avec eux. La disponibilité et la compréhension dont ont fait preuve les services contrôlés pour réaliser l'audit malgré les circonstances particulières et le travail supplémentaire occasionné méritent d'être relevées et ne vont pas de soi.

Révision totale de la LCCF

En 2016, à l'instigation du Contrôle des finances, la Commission des finances du Grand Conseil a mis sur les rails une modification de la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF), vieille de 20 ans. L'esquisse d'acte normatif a vu le jour en 2018 et le Conseil-exécutif a chargé la Chancellerie d'État d'élaborer sur cette base la révision totale de la LCCF en collaboration avec la Direction des finances. Le chef du Contrôle des finances était membre du groupe de spécialistes qui a élaboré la révision totale de la LCCF à l'attention du Conseil-exécutif. La nouvelle loi permettra de renforcer davantage la position et l'indépendance dont jouit le Contrôle des finances. Même si la nouvelle loi n'apporte pas de nouveautés inédites par rapport à la pratique actuelle, la précision accrue des formulations relatives aux compétences et aux tâches se révélera précieuse et utile pour la mise en œuvre. Le Grand Conseil a traité la LCCF à la session d'hiver 2021 et l'a adoptée à la première lecture par 140 voix contre 0 grâce à un fort soutien de la Commission des finances. La deuxième lecture aura lieu à la session de printemps 2022. Selon toute probabilité, la révision totale de la LCCF entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Projet de loi sur les finances

Moyennant une révision totale, la loi sur les finances (LFin) doit remplacer la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), datant de 2005. Le Contrôle des finances a déjà eu l'occasion de se prononcer sur ce projet de loi pendant la phase de consultation menée en janvier 2021. Il a encore une fois pris position lors de la procédure de consultation en mai 2021. Le Contrôle des finances se félicite des remaniements de la loi sur le pilotage des finances et des prestations, dont l'entrée en vigueur remonte à il y a plus de quinze ans. La loi en vigueur ne répond plus aux exigences actuelles d'un pilotage et d'une gestion modernes des finances. À sa séance du 10 novembre 2021, le Conseil-exécutif a adopté le projet de loi sur les finances à l'attention du Grand Conseil. Le Contrôle des finances regrette que la révision n'ait servi à remettre en question et remanier de fond en comble les éléments de pilotage des finances cantonales après l'application insatisfaisante de la Nouvelle gestion publique (NOG).

Gouvernance d'entreprise de BLS SA : traitement transparent du dossier « Modèle de lissage des taux d'intérêt BLS » / attitude passive de la DTT dans son rôle de propriétaire

Dans son rapport trimestriel daté du 30 juin 2019, le Contrôle des finances a informé les commissions de surveillance et le Conseil-exécutif des observations formulées sur la manière dont la DTT avait endossé son rôle de propriétaire dans le cas de BLS SA. Il a planifié et conduit en 2020 et 2021 des contrôles des subventions cantonales auprès de diverses entreprises de transport, en vertu de l'article 16 LCCF. Il était également prévu de procéder à un tel contrôle auprès de BLS SA. Comme cette société est d'avis qu'une instance cantonale de contrôle des finances ne

jouit d'aucune légitimité pour procéder à une révision dans le domaine du trafic régional de personnes, elle a formé recours devant le Tribunal administratif en mai 2020. La procédure était encore en cours au 31 décembre 2021.

En ce qui concerne la perception de la DTT dans son rôle de propriétaire, l'audit de la Commission de gestion (cf. rapport « BLS SA et exercice de la surveillance par le canton » du 12 août 2021 ; 2021.RRGR.254) a confirmé les évaluations du Contrôle des finances. Le 8 septembre 2021, le Grand Conseil a pris connaissance à l'unanimité du rapport et des recommandations à l'attention du Conseil-exécutif.

Recours de droit administratif en matière de consultation de dossiers

Au dernier trimestre de 2020, une entreprise de médias a demandé au Contrôle des finances de lui remettre des rapports de révision et des documents concernant les faits suivants :

- Consultation des dossiers du Contrôle des finances se rapportant à l'audit de la vente du Viererfeld à la Ville de Berne
- Consultation du rapport intermédiaire du Contrôle des finances du 30 juin 2020 portant sur BLS SA

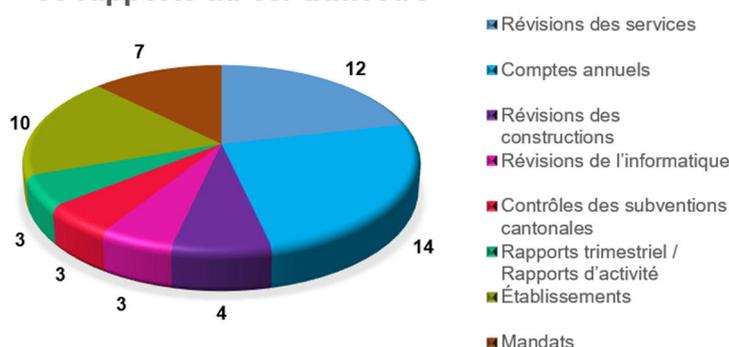
Invoquant l'article 28 LCCF (« Les documents et les rapports du Contrôle des finances ainsi que les documents relatifs aux procédures en cas de contestations ne sont pas publics. »), le Contrôle des finances a rejeté les deux demandes par voie de décision. L'entreprise de médias a formé deux recours de droit administratif contre le canton de Berne, ce dernier agissant par le Contrôle des finances, auprès du Tribunal administratif. Les procédures étaient encore en cours au 31 décembre 2021.

3.2 Activités de révision au 1^{er} trimestre 2021

3.2.1 Axes essentiels

Durant le premier trimestre de l'année, le Contrôle des finances est occupé par les révisions des comptes annuels imposées par la loi et les règlements. Deux tiers des ressources ont dès lors été alloués à ces contrôles. Outre les comptes annuels du canton et des trois hautes écoles, nous

56 rapports au 1er trimestre



avons procédé à des contrôles restreints pour sept mandats. Nous nous chargeons également des contrôles prévus par la loi sur les loteries concernant le Fonds de loterie, le Fonds du sport et le Fonds d'encouragement des activités culturelles. La révision des comptes annuels du canton au 31 décembre 2020 a débuté en février 2021 avec l'examen des différentes unités d'organisation. Le Contrôle des finances a procédé

à des révisions d'inventaires et d'évaluations approfondies pour contrôler les actifs au bilan et à des actes de révision pour vérifier l'exhaustivité et l'évaluation des passifs auprès d'environ trente unités d'organisation clés. Sur la base des résultats provenant de l'analyse des processus lors des révisions de services inférieures à douze mois, nous avons également effectué des contrôles des mouvements pour évaluer les flux de valeurs dans le compte de résultats et le compte des investissements. Le 24 mars 2021, le Contrôle des finances a rendu un rapport sur l'examen des comptes annuels au 31 décembre 2020 et recommandé à la Commission des finances de soumettre les comptes annuels pour approbation au Grand Conseil malgré l'opinion d'audit avec réserve.

Durant le premier trimestre, le Contrôle des finances a rédigé son rapport d'activité 2020, le rapport d'activité 2020 distinct sur les contrôles réalisés dans le domaine de la construction des routes nationales ainsi que le rapport annuel sur les irrégularités 2020.

3.2.2 Révision des comptes annuels du canton au 31 décembre 2020

Le 24 mars 2021, le Contrôle des finances a rendu un rapport sur l'examen des comptes annuels au 31 décembre 2020. Les comptes annuels du canton au 31 décembre 2020 bouclent sur un bénéfice de 40 millions de francs en dépit des répercussions de la pandémie de COVID-19. Les mesures mises en place par toutes les parties prenantes ont permis de réaliser sans restriction et dans les temps la clôture des comptes et les activités de révision malgré la pandémie. Aucune défection notable de personnel ni aucun retard n'ont été à déplorer. Le contexte difficile n'a pas entamé la volonté de se soumettre à des révisions au sein des offices et des Directions. Les révisions n'ont pas eu lieu sur place, mais sur des canaux virtuels (révision à distance).

Les mesures prises par la DTT ont permis de rétablir la régularité de la comptabilité à l'Office des ponts et chaussées, rendant caduque la limitation en place depuis 2017. En outre, l'entrée en vigueur de la révision partielle de la LFP au 1^{er} janvier 2020 a posé la base légale nécessaire aux amortissements immédiats d'investissements financés par des fonds. Par conséquent, seule l'atteinte à la régularité de la comptabilité dans le domaine des immobilisations FIS subsistant depuis 2017 constituait encore une limitation dans l'avis d'audit. Les divergences constatées durant la révision se sont révélées insignifiantes, aussi bien isolément que collectivement. En vertu de ce résultat, le Contrôle des finances a pu recommander, cette année aussi, à la Commission des finances de proposer l'approbation des comptes annuels au Grand Conseil. Selon l'évaluation du Contrôle des finances, les comptes annuels établis au 31 décembre 2020 pour l'exercice écoulé sont conformes aux dispositions légales, exception faite de la limitation mentionnée dans le domaine des immobilisations FIS.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 se reflètent aussi dans les comptes annuels 2020 du canton. Les charges engendrées par la pandémie ont atteint 303 millions de francs. Les dépenses concernaient pour l'essentiel les subventions accordées à des entreprises subventionnées (hôpitaux et entreprises de transport concessionnaires) ainsi que les mesures pour lutter contre la crise (mesures pour les cas de rigueur, matériel de protection). Quant aux revenus, ils ont accusé un recul. Cette diminution, bien que plutôt marginale en 2020, demeure plus difficile à quantifier que les dépenses. Malgré ces événements particuliers, le canton a pu dégager un résultat positif.

3.2.3 Révision des comptes annuels des hautes écoles au 31 décembre 2020

Les lois respectives désignent le Contrôle des finances comme organe de révision de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise et de la Haute école pédagogique germanophone (HEP Berne). En mars 2021, le Contrôle des finances a rendu un rapport sur la vérification des comptes annuels au 31 décembre 2020. Le Conseil-exécutif a reçu les rapports de l'organe de révision. Les rapports exhaustifs sur la révision des comptes annuels au 31 décembre 2020 ont fourni des informations détaillées sur les résultats des contrôles aux organes de direction des hautes écoles ainsi qu'à la Direction de l'instruction publique et de la culture.

En vertu de l'article 50b, alinéa 2 de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, le Contrôle des finances est tenu d'évaluer le risque financier pour le canton. Au 31 décembre 2020, la HEP Berne affiche un capital propre négatif de -9,2 millions de francs (CHF -8,9 millions un an plus tôt). Le déficit de l'exercice 2020 s'élève à 355 000 de francs (contre un bénéfice de CHF 152 000 en 2019). La situation financière de la HEP Berne est tendue, et la planification financière pour ces

prochaines années fait état de nouvelles pertes à venir. Les liquidités de la HEP Berne sont garanties par le canton. S'il existe un risque financier pour le canton en tant que propriétaire, la poursuite des activités de la HEP Berne n'est toutefois pas mise en péril.

3.2.4 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au premier trimestre, le Contrôle des finances a établi 56 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Police cantonale / Ministère public : Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo)

La Police cantonale et le Ministère public introduisent un système moderne de gestion commune des dossiers (projet « NeVo »). Le Contrôle des finances a audité la mise en œuvre de ce projet. Ce faisant, il a constaté que le déroulement du projet ne répondait pas aux attentes sur les plans des délais, des coûts et de la qualité. À la fin de l'année, le projet accusait un retard de deux ans, ce qui menait à des dépassements de coûts significatifs. Il faut en outre s'attendre à ce que les frais périodiques d'exploitation se révèlent plus élevés que prévu.

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) HEP-BEJUNE

Lors d'un audit auprès de l'OMP, le Contrôle des finances a observé divers faits présentant un potentiel d'optimisation quant à la facturation des loyers liés à l'utilisation par la HEP-BEJUNE (Haute École Pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel) de l'établissement scolaire du Tilleul à Bienne. Il a été recommandé à l'INC de procéder à une facturation intégrale des loyers sur la base de l'utilisation actuelle des surfaces, ainsi que de soumettre dorénavant les subventions allouées à la HEP-BEJUNE de façon transparente et intégrale à l'organe compétent pour l'autorisation.

Bons de garde : contrôle des subventions cantonales auprès de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) et de la commune municipale de Berne

Le Contrôle des finances a effectué un contrôle de l'utilisation des subventions cantonales dans le domaine des bons de garde auprès de la commune municipale de Berne et de l'OIAS. Il s'agit en l'espèce d'un domaine de l'accueil extrafamilial. Ce contrôle a porté sur le processus opérationnel du canton pour l'octroi de subventions cantonales. L'accent était mis sur l'utilisation des subventions cantonales à l'exploitation d'un montant de 19 millions de francs en 2019. Sur la base des activités de révision réalisées, le Contrôle des finances estime que l'utilisation conforme des subventions cantonales est en principe garantie. Le processus inhérent aux subventions cantonales au sein de l'office présente une marge d'amélioration en ce qui concerne la centralisation prochaine des tâches de surveillance, de controlling et de pilotage. Les domaines de la mise en œuvre des bases contractuelles, de la procédure de subvention, ainsi que de l'exercice du contrôle et de la surveillance revêtent une importance capitale.

Intendance cantonale des impôts : imposition d'après la dépense, rappels d'impôts / amendes fiscales, procédure de constatation du domicile, agrément de règlements des remboursements de frais

Le Contrôle des finances a procédé à une évaluation du nouveau plan de système de contrôle interne à l'Intendance cantonale des impôts et l'a jugé complet, clair et adapté à la complexité propre à l'Intendance cantonale des impôts. La taxation des rappels d'impôts et des amendes fiscales, ainsi que la procédure de constatation du domicile et l'agrément de règlements des remboursements des frais se déroulent comme il se doit, selon le Contrôle des finances. L'imposition d'après la dépense est effectuée correctement dans l'ensemble. Une tâche très exigeante pour l'Intendance cantonale des impôts consiste à vérifier les frais d'entretien (au niveau mondial) que font valoir les contribuables. Aussi une attention accrue est-elle accordée aux valeurs locatives, qui représentent souvent la base de calcul minimale applicable aux contribuables imposés d'après la dépense. Dans la pratique, des problématiques apparaissent en particulier pour l'imputation de

biens immobiliers qui hébergent des hôtes ou du personnel ou sont destinés à la pratique de loisirs. Le Contrôle des finances a émis des recommandations à ce sujet.

Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) et Office des services centralisés (OSC)

Le Contrôle des finances a effectué une révision des services à l'OECO. L'accent était mis sur la gestion des traitements du corps enseignant. Celle-ci est assurée par l'OSC. Ce dernier fait office de fournisseur de prestations pour l'OECO. Les traitements du corps enseignant s'élèvent à 1 milliard de francs par an, les recettes y relatives issues de la compensation des charges à 0,3 milliard de francs (part des communes de 30 % des frais de personnel). L'OSC se charge des classements des 16 500 enseignantes et enseignants (env. 44 000 engagements à temps partiel) et gère leurs traitements. Le Contrôle des finances a relevé que l'OSC faisait preuve d'un sens aigu du contrôle. Sur la base des activités de révision et des investigations supplémentaires effectuées, le Contrôle des finances a conclu à une évaluation globale positive. Selon le Contrôle des finances, une marge d'optimisation existe au niveau de la qualité de saisie.

Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2020

Dans son rapport sur les comptes annuels du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2020 à l'attention du Grand Conseil, le Contrôle des finances observe que, selon son appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) et à la loi sur les loteries (LLot).

Afin d'atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 dans le domaine de la culture, la Confédération et les cantons ont défini les grandes lignes des mesures de soutien au secteur culturel. Dans le canton de Berne, ces mesures ont fait intervenir le Fonds d'encouragement des activités culturelles. L'Office de la culture était compétent pour traiter et statuer sur les demandes d'indemnités pour pertes financières en faveur des entreprises culturelles ainsi que des actrices et acteurs culturels. Les montants versés en 2020 se sont élevés à 25,4 millions de francs. La Confédération et le canton ont financé à parts égales ces indemnités.

Outre la révision des comptes annuels, le Contrôle des finances s'est livré à des vérifications aléatoires de dossiers de demandes sous l'angle du respect de la loi, de l'ordonnance et des directives. L'accent était mis sur les demandes d'indemnités pour pertes financières dues au COVID-19. Les dossiers vérifiés de façon aléatoire étaient en grande majorité clairs et pleinement documentés. Les subventions octroyées répondaient aux exigences des lois et ordonnances déterminantes.

Office des immeubles et des constructions (OIC) : frais d'exploitation des immeubles de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles

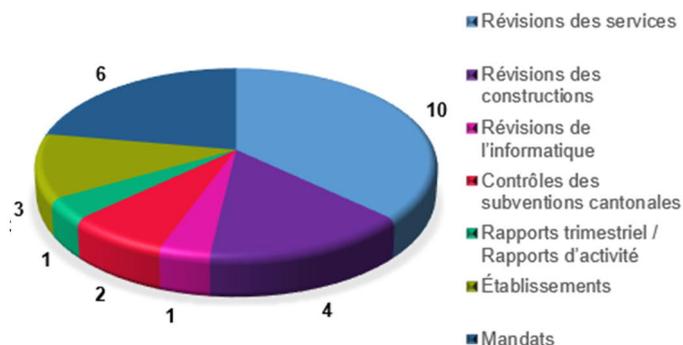
Cinq ans après la décision de fermeture et huit ans après la rénovation complète de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles, le Contrôle des finances a réalisé une évaluation des frais d'exploitation à supporter, de l'entretien et des intentions d'usage. Ce faisant, le Contrôle des finances est parvenu à la conclusion que les frais d'exploitation annuels moyens de 0,3 million de francs sont disproportionnés en regard de la faible utilisation des lieux. Les stratégies existantes à plus long terme pour une autre affectation ou une éventuelle vente demeurent vagues, et les efforts de mise sur le marché ne se montrent pas assez ciblés.

3.3 Activités de révision au 2^e trimestre 2021

3.3.1 Axes essentiels

En avril et en mai, le Contrôle des finances a mené avec les Directions et la Direction de la magistrature les entretiens semestriels, qui ont porté principalement sur les résultats de l'activité de

27 rapports au 2e trimestre



à venir pour le deuxième semestre 2021. La réunion périodique entre le Comité Contrôle des finances et le Contrôle des finances s'est tenue le 8 juin 2021 : ce fut l'occasion de discuter de l'avancement de la révision totale de la loi sur le Contrôle des finances. Durant le deuxième trimestre 2021, outre les contrôles dans le domaine de la surveillance financière, le Contrôle des finances a procédé à diverses révisions du bouclage statutaire et légal de mandats, en

appliquant en règle générale la norme relative au contrôle restreint ou la norme d'audit suisse n° 910 « Review » (examen succinct) prévue pour les bouclages.

En sa qualité d'organe de révision du Contrôle des finances, la société BDO SA a réalisé en avril 2021 une appréciation de la qualité et des prestations du Contrôle des finances, ainsi qu'un examen du compte spécial de celui-ci. Le 17 mai 2021, BDO SA a adressé son rapport sur les résultats des contrôles à la Commission des finances et au Conseil-exécutif.

3.3.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au deuxième trimestre, le Contrôle des finances a établi 27 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Office cantonal d'informatique et d'organisation (OIO)

Le canton utilise le centre de calcul de la filiale Bedag pour l'exploitation du système informatique de l'administration cantonale et ses applications. La Bedag exploite aussi les postes de travail informatisés. Le Conseil-exécutif a défini le recours à ces prestations comme obligatoire. En coûts annuels, cette consommation obligatoire représente plusieurs dizaines de millions de francs. Le canton se voit notamment facturer chaque année 4,5 millions de francs pour les capacités de stockage. Le Contrôle des finances a reçu des indices suggérant que les prix facturés dans ce domaine partiel sont excessifs par rapport à ceux du marché. Étant donné que la consommation obligatoire crée un monopole artificiel, les risques de non-respect des prix conformes au marché augmentent.

Contrôle des subventions cantonales à la société Funiculaire Saint-Imier-Mont-Soleil SA

La société Funiculaire Saint-Imier-Mont-Soleil SA (SMtS) exploite le funiculaire reliant Saint-Imier au plateau de Mont-Soleil (160 habitants). Au début des années 2000, la société a dû décider un investissement, avec le soutien financier du canton et de la Confédération, pour remplacer l'ancien funiculaire. Au total, la SMtS a investi 16 millions de francs dans le funiculaire et des installations touristiques (restaurant, vélos, téléskis, etc.). Pour financer les coûts non couverts, la SMtS reçoit des indemnités annuelles TRV de 1,1 million de francs de la part de la Confédération et du canton (Office des transports publics et de la coordination des transports, OTP). Le contrôle des subventions cantonales a porté sur l'utilisation conforme des indemnités. Lors de l'exercice 2018, le Contrôle des finances avait constaté des subventionnements croisés substantiels au débit du domaine TRV vers le secteur touristique. Entre-temps, l'OFT a commandé une enquête indépendante sur

la SMtS, de concert avec l'OTP. À la lumière d'affaires récentes (CarPostal, BLS, VBL, SMtS), les contrôles en place au canton et à la Confédération se montrent insuffisants pour garantir une utilisation conforme des indemnités dans le TRV.

Base légale manquante pour indemniser les pertes financières dues au COVID-19 dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées (OPAH)

À travers des rétributions, l'OPAH soutient des ateliers dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées. À la suite de la pandémie de COVID-19, ces ateliers ont essuyé des pertes financières en 2020. La DSSI a laissé entrevoir à ces institutions des paiements compensatoires correspondants et a constitué des provisions de 6 millions de francs au 31 décembre 2020. Le Contrôle des finances ne met pas en cause la possibilité de soutenir, dans un souci d'assurer la sécurité de l'assistance, les ateliers touchés par des pertes financières. Il estime toutefois qu'une base légale fait défaut en l'espèce. Ni les ordonnances COVID-19, ni la législation sur l'aide sociale ne peuvent être invoquées pour les indemnités annoncées. Selon la prise de position du Conseil-exécutif, il est invraisemblable que des paiements soient opérés, et les provisions pourront être dissoutes dans les comptes annuels 2021.

Évaluation des compétences financières : prêt du canton consenti avec une postposition de créance à la Regionalspital Emmental AG

Le Contrôle des finances a évalué les compétences financières dans le cas d'un prêt de plus de 36 millions de francs avec une postposition de créance, accordé par le canton à la Regionalspital Emmental AG (RSE) avec l'approbation du Conseil-exécutif. Le Contrôle des finances estime que le Grand Conseil aurait été l'organe financier compétent pour l'octroi de ce prêt. Dans son rapport trimestriel au 30 juin 2021, le Contrôle des finances en a informé le Conseil-exécutif et les commissions de surveillance.

Office des immeubles et des constructions (OIC) : normes relatives aux surfaces et besoin en locaux

Le Contrôle des finances a vérifié auprès de l'OIC les normes cantonales relatives aux surfaces et le besoin en locaux qui en découle. L'administration cantonale occupe 330 000 m² de surface utile principale pour des bureaux, ce qui occasionne des coûts estimés à 100 millions de francs par an. Les normes relatives aux surfaces n'ont fait l'objet que d'adaptations mineures depuis 1993. Les données requises, à l'instar des surfaces utiles ou du nombre d'employés/postes de travail par site, font défaut pour déployer une gestion active et efficace. Une mise à jour des normes relatives aux surfaces est en cours. Le Contrôle des finances a recommandé à la Direction compétente de prendre en compte des tendances comme le télétravail dans les normes relatives aux surfaces ainsi que d'étudier l'opportunité d'installer des postes partagés.

Contrôle des subventions cantonales à BERNMOBIL

Le Contrôle cantonal des finances et le Contrôle fédéral des finances (CDF) ont effectué un contrôle des subventions cantonales auprès de l'entreprise de transports publics de la ville de Berne (BERNMOBIL). Entre autres, ce contrôle sert à évaluer l'utilisation conforme par le bénéficiaire des subventions que lui accordent les pouvoirs publics. Pour l'année d'horaire 2019, BERNMOBIL a reçu des indemnités à hauteur de 50 millions de francs de la part de la Confédération et du canton pour ses prestations dans le transport régional des voyageurs (TRV) et le trafic local (TL).

En résumé, il ressort du contrôle de conformité de la comptabilité analytique pour l'année d'horaire 2019 que les exigences de la Confédération et du canton sont respectées dans la comptabilité d'exploitation de BERNMOBIL. Le contrôle du CDF et du Contrôle des finances n'a révélé aucune anomalie significative dans les comptes par secteur de l'entreprise de transport.

Le CDF examine six entreprises de transport en collaboration avec diverses autorités cantonales de contrôle des finances. L'examen réalisé auprès de BERNMOBIL s'inscrit dans le cadre de ce

programme d'audit. Le CDF devrait remettre son rapport à l'Office fédéral des transports (OFT) et le rendre public en 2022.

Évaluation officielle de l'Intendance des impôts

Le Contrôle des finances a procédé à un audit de la section Évaluation officielle de l'Intendance des impôts. Même si les processus d'évaluation se prêteraient fort bien à une vaste numérisation, cette dernière n'est pas encore très avancée. Le Contrôle des finances met le doigt sur un fort potentiel de réduction des dépenses.

La méthode appliquée lors de l'évaluation générale des immeubles aboutit, sur l'ensemble du canton, à une évaluation dans le cadre de la méthode cible arrêtée. Il s'agit cependant d'une méthode d'une grande complexité. Le risque d'évaluations erronées existe dans certains cas. Les évaluations d'immeubles ne sont guère compréhensibles pour des tiers. Outre la numérisation des processus, le Contrôle des finances a recommandé, entre autres, de simplifier les processus d'évaluation ou d'envisager des méthodes beaucoup plus efficaces à l'avenir.

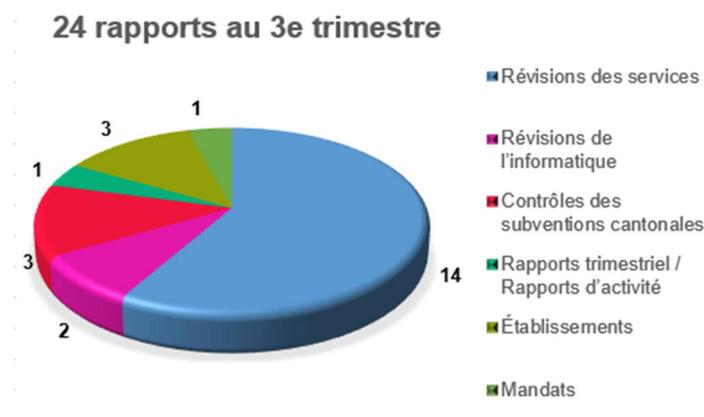
Office de l'économie (OEC) : mesures pour les cas de rigueur

Le Contrôle des finances s'est livré à un examen auprès de l'OEC portant sur les mesures pour les cas de rigueur liés au COVID-19. Ces mesures ont pour objectif d'apporter un soutien financier rapide et sans bureaucratie aux entreprises, afin de garantir les liquidités et l'état des revenus nécessaires à la continuité de l'exploitation et à la préservation des emplois. Eu égard aux circonstances actuelles et aux conditions en vigueur, des abus ne peuvent être écartés. Au 30 avril 2021, quelque 2600 demandes avaient déjà été approuvées, et au total 143 millions de francs versés ou débloqués. Le Contrôle des finances n'a pas trouvé de graves anomalies et n'a décelé aucun cas manifeste de versement abusif ou indu. Il a constaté que le processus fonctionne bien en général, et que la DEEE se distingue tant par un fort engagement que par un excellent travail dans ce domaine d'activité.

3.4 Activités de révision au 3^e trimestre 2021

3.4.1 Axes essentiels

Prioritaires en cette période, les contrôles dans le domaine de la surveillance financière ont absorbé deux tiers des ressources. Le Contrôle des finances a commencé la planification de l'année



à venir. Il a également lancé les travaux de planification pour la révision des comptes annuels du canton au 31 décembre 2021. Le Contrôle des finances a informé le Conseil-exécutif et les commissions de surveillance des grandes lignes de la planification de la révision des comptes annuels (y c. l'évaluation des risques) avec le rapport trimestriel au 30 septembre 2021.

Par courrier du 26 août 2021, la CGes a chargé le Contrôle des finances de procéder à un contrôle extraordinaire de

l'affaire de crédit DSE 276/2018 (crédit-cadre TIC POCA). Le compte rendu des résultats est attendu à la mi-février 2022.

3.4.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au troisième trimestre, le Contrôle des finances a établi 24 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Office de l'exécution judiciaire (OEJ) : application GINA-Web

Ces dernières années, l'OEJ a introduit par étapes un nouveau système de gestion des cas pour les établissements pénitentiaires, les prisons et les foyers. Il ressort de l'examen conjoint du Bureau pour la surveillance de la protection des données et du Contrôle des finances que le système présente des failles et des défauts significatifs sur le plan de la sûreté de l'information et de la protection des données (SIPD). Déjà constatées lors d'un examen antérieur, ces lacunes n'ont pas été corrigées dans une mesure suffisante depuis lors.

Les failles et défauts mis en évidence comportent des risques importants, p. ex. en lien avec des cyberattaques, des vols de données, la manipulation ou la destruction illicite de données ou la non-disponibilité des applications. La Direction compétente a identifié les lacunes et pris les mesures correctives nécessaires.

Hautes écoles : vérification des analyses de l'égalité salariale

En vertu de la loi sur l'égalité, tous les employeurs qui emploient au moins 100 personnes sont tenus d'effectuer une analyse de l'égalité salariale, de la faire contrôler par un organe indépendant et d'informer le personnel du résultat de l'analyse. Durant l'été 2021, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise et la Haute école pédagogique germanophone ont réalisé leurs analyses de l'égalité salariale. En sa qualité d'expert-réviseur agréé, le Contrôle des finances a vérifié ces analyses et remis l'attestation correspondante aux hautes écoles.

Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS)

Le Contrôle des finances a effectué un audit à l'OIAS relatif à l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés. Les processus sont jugés adéquats. Il existe néanmoins un potentiel d'optimisation aux niveaux du SCI et de l'implémentation des contrôles. Malgré des ressources limitées en personnel, l'OIAS s'efforce de mener à terme les mesures engagées.

L'introduction de la nouvelle application spécialisée pour la migration (NFAM) subit des retards. De ce fait, les partenaires régionaux doivent continuer de travailler avec le système existant jusqu'à fin 2021. Cet ajournement occasionne des coûts supplémentaires liés aux frais de licence et aux travaux d'adaptation.

École professionnelle GIBB de Berne

L'école professionnelle GIBB de Berne (autrefois École professionnelle industrielle et artisanale de Berne) constitue la plus grande école professionnelle de Suisse, avec plus de 7000 apprenties et apprentis en formation initiale et un millier d'étudiantes et étudiants en formation continue. Le Contrôle des finances a vérifié la tenue des comptes, y compris les contrôles et l'organisation. Il a constaté que les processus sont adéquats et que les contrôles implémentés fonctionnent. En ce qui concerne la couverture des coûts de la formation continue, qui s'est révélée déficitaire (à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs) ces dernières années, le Contrôle des finances a recommandé de prendre des mesures ou de renforcer celles déjà en place. Il conviendrait de développer les instruments de comptabilité analytique pour que la gestion gagne en efficience.

Par ailleurs, le Contrôle des finances a constaté que la GIBB emploie aussi une faible proportion de personnel non enseignant selon la loi sur le statut du corps enseignant, ce qui peut induire des coûts supplémentaires. Il a été recommandé à la GIBB et à l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle en charge de la surveillance d'examiner ces engagements. Le Contrôle des finances voit en outre un potentiel d'optimisation dans un système informatique centralisé approprié à l'échelon de toutes les écoles cantonales.

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

Le Contrôle des finances audite les onze APEA et leurs domaines d'activité à tour de rôle. Les audits de cette année se sont déroulés sur trois sites et ont porté principalement sur les décomptes des

excédents avec les services sociaux, le relevé des prestations et la facturation des émoluments, ainsi qu'une évaluation du projet informatique « Optimo ».

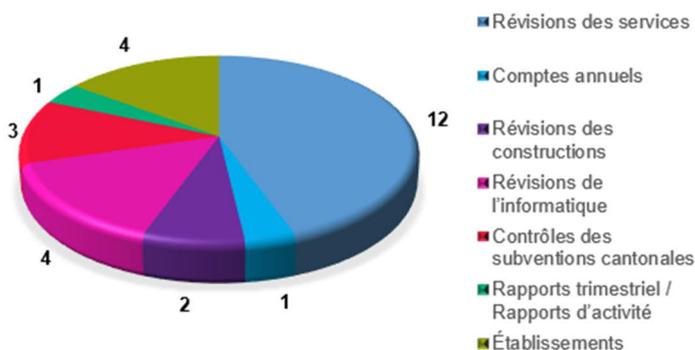
Le Contrôle des finances estime que le processus présente un potentiel d'optimisation dans le cas des décomptes des excédents des contributions parentales aux mesures ambulatoires dans la protection de l'enfant. Le processus actuel ou le support système existant ne garantit pas en toute circonstance la facturation intégrale et correcte de ces contributions parentales par les services sociaux. La suppression des saisies multiples et des interfaces manuelles permet de réduire les risques ainsi que d'accroître la rentabilité du relevé des prestations et de la facturation des émoluments. La mise en œuvre du projet « Optimo » apportera des améliorations grâce à l'automatisation et à la numérisation.

3.5 Activités de révision au 4^e trimestre 2021

3.5.1 Axes essentiels

En novembre et décembre 2021, le Contrôle des finances a mené les entretiens semestriels avec les Directions, la Direction de la magistrature et la Chancellerie d'État. Par ailleurs, des entretiens

27 rapports au 4^e trimestre



ont eu lieu avec la présidence de la CGes et l'Intendance des impôts. Ces entretiens ont porté principalement sur les résultats de l'activité de révision en 2021 et sur le programme de révision en 2022. Le Contrôle des finances établit chaque année son plan d'audit en adoptant une approche axée sur les risques et en tenant compte des audits qu'il a effectués les années précédentes ainsi que des ressources en personnel dont il dispose. La séance prévue fin novembre entre le Comité

Contrôle des finances et le Contrôle des finances n'a pas eu lieu. Le rapport du Contrôle des finances sur le compte rendu des prestations au 30 septembre 2021 a été envoyé aux membres du Comité Contrôle des finances.

Conformément à l'ACE 884 du 18 août 2021 (calendrier), en vue de la révision des comptes au 31 décembre 2021, le Contrôle des finances a procédé à des travaux de révision sur la base du bouclage des comptes élargi au 30 septembre 2021. Ces travaux avaient pour but d'identifier et de communiquer, en fonction des risques, l'éventuel besoin d'action ou les clarifications en cours de la part des Directions et/ou de l'Administration des finances pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2021.

Le Contrôle des finances a rendu compte des résultats de ses vérifications à la FIN le 18 novembre 2021. Les vérifications n'ont pas abouti à des constatations importantes, susceptibles d'avoir une incidence sur les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Par courrier du 26 août 2021, la CGes a demandé au Contrôle des finances de procéder à un contrôle extraordinaire. Les activités de révision se déroulent comme prévu. Le compte rendu des résultats est attendu en février 2022.

3.5.2 Révisions particulièrement utiles pour les domaines concernés

Au quatrième trimestre, le Contrôle des finances a établi 27 rapports. Les révisions mentionnées ci-après ont été, entre autres, particulièrement utiles pour les domaines concernés :

Intendance des impôts : impôt à la source et remises d'impôts

Les audits effectués dans le domaine de l'impôt à la source et des remises d'impôts se sont achevés sur une impression générale positive. Le Contrôle des finances voit un potentiel d'optimisation au niveau du registre de l'impôt à la source ainsi que de la communication entre la division compétente et l'informatique, comme l'ont révélé les travaux d'adaptation en vue des nouvelles dispositions régissant l'imposition à la source depuis 2021. En ce qui concerne l'efficacité du système de contrôle interne (SCI), des défauts ont été constatés pour l'ajustement des quotités d'impôt. Le Contrôle des finances salue les mesures engagées dans l'intervalle par l'Intendance des impôts pour renforcer le SCI.

Contrôle des subventions cantonales à l'Office de la santé (ODS) : indemnisation des manques à gagner des hôpitaux à cause du COVID-19

Auprès de l'Office de la santé (ODS), le Contrôle des finances a passé au crible les paiements octroyés en lien avec les manques à gagner causés par la pandémie de COVID-19 aux hôpitaux et maisons de naissance répertoriés. Dans ce cadre, le Contrôle des finances a procédé à des vérifications dans trois hôpitaux (bénéficiaires des prestations). Les hôpitaux répertoriés situés dans le canton de Berne avaient jusqu'au 31 janvier 2021 pour déposer leurs demandes d'indemnisation des pertes financières. Sur les paiements initialement demandés (CHF 129 millions), ce sont au final 116 millions de francs qui ont été débloqués sur décision.

Lors de la révision du décompte des bénéficiaires des prestations, le Contrôle des finances a constaté que des incertitudes subsistent de façon générale quant à l'exhaustivité des régularisations de prestations. Il n'est pas possible de rapprocher les montants en raison des différentes méthodes de régularisation. Lors de ses vérifications, le Contrôle des finances n'a décelé aucun fait essentiel ou manifeste de versements abusifs ou indus. Dans le cas d'une institution, le Contrôle des finances a constaté des défauts dans la comptabilité.

Office de l'exécution judiciaire (OEJ) : établissements pénitentiaires / État-major et prisons

Le Contrôle des finances a effectué une révision des services à l'OEJ. La révision s'est déroulée auprès des établissements pénitentiaires de Hindelbank et de St-Jean, ainsi que du secteur État-major et prisons. Les activités de révision ont mis l'accent sur les domaines suivants : montants des indemnités, recettes des ventes et des services, rémunération du travail, comptes des personnes détenues, acquisitions et personnel, application GINA Web et fonds. Le Contrôle des finances a constaté qu'un bon travail est accompli dans tous les domaines. Il a néanmoins soumis des recommandations d'améliorations ultérieures à l'OEJ.

La structure et la couverture insuffisante des tarifs journaliers se traduisent par une couverture négative des coûts dans l'ensemble de l'exécution des peines des adultes. Le risque existe pour le canton de « subventionner » des personnes détenues issues d'autres cantons.

Office cantonal d'informatique et d'organisation (OIO) : sécurité de l'information au sein de l'administration (SI BE) et processus de gestion du changement

Le Contrôle des finances s'est livré à un audit des processus et de l'organisation en matière de sécurité de l'information au sein du canton de Berne, lesquels sont pour l'essentiel rattachés à l'OIO. La protection des valeurs créées par le traitement des données constitue une exigence opérationnelle de base. Une perte ou une corruption de données menace non seulement l'action étatique, mais elle entame, voire détruit aussi la confiance dans les autorités (atteinte la réputation). En outre, ce sont souvent des données personnelles sensibles, dont la divulgation aurait de graves conséquences pour les personnes concernées, qui sont en jeu.

L'organisation actuelle en matière de sécurité de l'information au sein de l'administration cantonale présente des faiblesses. La sécurité de l'information et des données n'est pas garantie dans une mesure satisfaisante pour une grande organisation complexe, avec des centaines d'applications et

de services connectés. Par conséquent, le Contrôle des finances a soumis des recommandations à l'OIO.

Contrôle des subventions cantonales auprès de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) et de l'Office de la santé (ODS) : Pro Senectute canton de Berne

Le Contrôle des finances a effectué un contrôle de la subvention d'exploitation 2019 auprès de Pro Senectute canton de Berne. Sur la base de l'évaluation des risques, les activités d'audit du Contrôle des finances ont porté pour l'essentiel sur la bonne gouvernance d'entreprise, le système de contrôle interne, ainsi que la comptabilité analytique. Le contrôle effectué s'est achevé sur une bonne impression générale. Pour l'heure, Pro Senectute canton de Berne ne donne que des consignes insuffisantes pour prévenir des conflits d'intérêts. L'organisation s'expose ainsi au risque de voir sa réputation entachée. Des violations des principes de bonne gouvernance d'entreprise pourraient laisser planer une suspicion de « copinage » ou de « vache à lait ». Le Contrôle des finances a soumis aux offices compétents et à Pro Senectute canton de Berne des recommandations pour réduire au mieux les risques.

3.6 Effet des activités du Contrôle des finances

Outre l'accomplissement de ses tâches légales consistant, par exemple, à vérifier la régularité de la comptabilité et de la présentation des comptes, la légalité, l'emploi économe des moyens ainsi que la rentabilité de la gestion financière, le Contrôle des finances attache une grande importance au fait de générer une plus-value et un avantage client dans les unités qu'il contrôle. Le Contrôle des finances enregistre les principales plus-values – aux plans qualitatif et quantitatif – dans un contrôle des effets. En 2021, les activités du Contrôle des finances ont déployé un effet exceptionnellement élevé, tant au niveau du nombre qu'à celui de la somme. Le potentiel d'épargne estimé (dépenses en moins ou recettes en plus) pour 2020 se situait autour de 14 millions de francs (sur un an). Ce montant n'inclut pas les économies périodiques générées par des constatations résultant de contrôles des années précédentes et par des constatations résultant de la révision des comptes annuels au 31 décembre 2021, ni les importants montants, non quantifiables de manière absolue, qui résultent des mesures d'amélioration. Le montant effectif des optimisations réalisées dépend en majeure partie des mesures à prendre et du moment de leur mise en œuvre par les responsables concernés.

4 Service chargé d'enregistrer les irrégularités

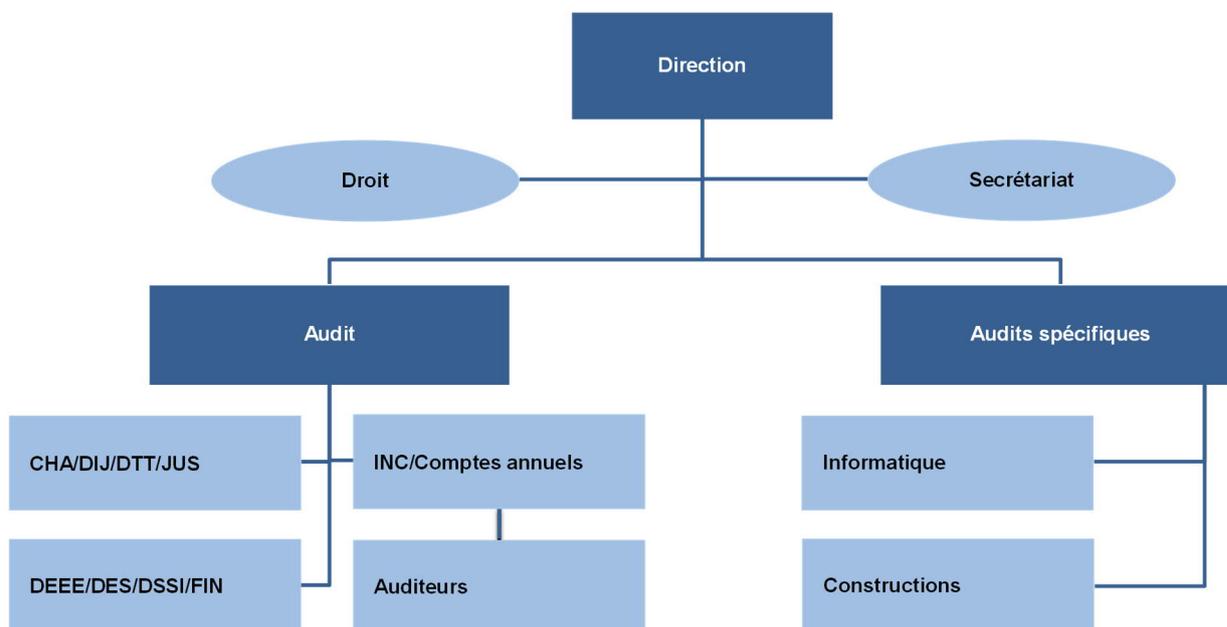
Le Service chargé d'enregistrer les irrégularités est rattaché au Contrôle des finances. C'est l'un des nombreux instruments à disposition de l'administration cantonale pour réduire les risques. Les signalements reçus montrent que ce service créé par le canton a permis d'apporter des plus-values supplémentaires dans l'intérêt de l'administration et de réduire les risques dans le domaine financier. Il est important de continuer à accroître la notoriété de ce service et d'utiliser le potentiel existant pour identifier les manquements à tous les niveaux de l'administration.



5 Qui sommes-nous ?

5.1 Organisation

La direction est composée du chef de la section Audit et du chef de la section Audits spécifiques. Le Contrôle des finances entretient des coopérations interdisciplinaires et compose les équipes d'audit en fonction des exigences de la situation.



5.2 Personnel

Le Contrôle des finances dispose d'une équipe de spécialistes comprenant des expertes et experts comptables diplômés, des Certified Internal Auditors (CIA), ainsi que des administratrices et administrateurs des finances diplômés. Y travaillent également des juristes, des spécialistes en gestion d'entreprise et des professionnelles et professionnels du bâtiment, ainsi que des Certified Information Systems Auditors (CISA) et des Certified Information Security Managers (CISM). Cette collaboration interdisciplinaire permet d'exploiter les synergies. Cinq collaboratrices ou collaborateurs (dont deux en raison d'un départ à la retraite) ont quitté le Contrôle des finances au cours de l'année. Leurs postes ont pu être repourvus et des personnes qualifiées y ont été affectées.

	Hommes au 31.12.	Femmes au 31.12.	Moyenne annuelle en postes à 100 % (EPT)
2020	15	9	22,5
2021	15	10	22,5

La formation continue interne et externe a été, cette année encore, à la fois sollicitée et encouragée. Outre la participation à des séminaires et colloques externes, les collaboratrices et collaborateurs se sont perfectionnés en assistant à des formations ciblées régulièrement organisées en interne. Ce perfectionnement a permis aux collaboratrices et collaborateurs bénéficiant d'une certification de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision et des associations sectorielles de satisfaire aux exigences pour obtenir leur agrément et leur accréditation.

5.3 Finances / Prestations

Comptes en milliers de francs	2021	2020
Charges de personnel	-3814	-3964
Autres charges	-593	-556
Charges	-4407	-4520
Revenus	453	453
Revenus	453	453
Solde	-3954	-4067
Investissements	6	0

Le Contrôle des finances tient un compte spécial, dont la vérification est confiée à un organe de révision externe. Le rapport de révision est adressé au Conseil-exécutif et à la Commission des finances.

Après avoir connu une légère progression pour la première fois depuis plusieurs années en 2020, les charges ont de nouveau un peu baissé en 2021 sous l'effet de charges de personnel moins élevées.



Dans le cadre d'un rapport semestriel sur les finances et les prestations, le Contrôle des finances rend compte du résultat des comptes au Comité Contrôle des finances et l'informe dans le même temps du degré de réalisation des objectifs de prestations. La société BDO SA procède chaque année, en sa qualité d'organe de révision externe, à une appréciation de la qualité et des prestations du Contrôle des finances à l'intention du Conseil-exécutif et de la Commission des finances. Elle confirme que le Contrôle des finances a une nouvelle fois effectué un travail irréprochable en 2021.

5.4 newweb@be : nouveau site Internet du Contrôle des finances

Le Contrôle des finances a procédé avec ses propres ressources en personnel à la refonte de son site Internet en s'appuyant sur les nouvelles exigences en vigueur. Après avoir fait peau neuve et gagné en fraîcheur, le site a été mis en ligne en février 2021 déjà.

5.5 Autres activités

Des collaboratrices et collaborateurs du Contrôle des finances ont, en 2021 encore, apporté une contribution déterminante dans différents groupes de travail de l'association professionnelle « Fachvereinigung der Finanzkontrollen » et présenté des exposés lors de différents séminaires de perfectionnement. En sa qualité de membre de la Commission SWISS GAAP RPC, le chef du Contrôle des finances collabore avec le groupe de travail Processus d'examen des subventions, allocations et aides financières. La nouvelle norme devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

5.6 Affiliations et représentations

- Comité directeur de l'Association suisse des contrôles cantonaux des finances ;
- Conférence des Chefs des Contrôles financiers des Cantons latins ;
- Conférence suisse des contrôles des finances ;
- Association suisse d'audit interne (ASAI) ;
- EXPERTsuisse ;
- Commission des Swiss GAAP RPC.

Le Contrôle des finances est agréé expert en révision par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

6 Perspectives

L'objectif du Contrôle des finances est d'assurer, en 2022 aussi, à la fois la qualité de son travail et la satisfaction de sa clientèle.

Dans son programme d'audit 2022, le Contrôle des finances prévoit les priorités suivantes au niveau de l'ensemble des Directions :

- Au 1^{er} janvier 2023, SAP remplacera les applications financières existantes FIS et Persiska. Outre un audit du projet TIC, le Contrôle des finances évaluera les préparations afférentes au processus, à l'organisation et à la technique du système (connexion aux systèmes périphériques).
- En 2021, divers offices ont de nouveau dû indemniser des pertes financières et verser d'autres contributions de soutien en raison de la pandémie de COVID-19. Le Contrôle des finances vérifiera ces paiements dans les offices concernés.
- En raison de l'importance croissante de la sécurité de l'information, le Contrôle des finances entend mener divers audits TIC dans ce domaine. Ceux-ci se dérouleront en partie en collaboration avec le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données.
- Le Contrôle des finances évaluera la mise en œuvre et l'efficacité des centrales d'achat auprès de divers offices et Directions.

Le Contrôle des finances entend rester un partenaire critique, fiable et loyal à la fois du parlement, du gouvernement, de l'administration et des autorités judiciaires, et contribuer par son travail à ce que la gestion de l'administration cantonale soit économique et axée sur les processus.

Berne, le 27 janvier 2022

Contrôle des finances du canton de Berne

T. Remund
Chef du Contrôle des finances

L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances

Annexes

I Liste des rapports de révision concernant tout le canton 2021

Rapports au Conseil-exécutif et aux commissions de surveillance	Date
Quartalsbericht per 31.12.2020	14.01.2021
Tätigkeitsbericht 2020	27.01.2021
Jahresbericht der Whistleblowingstelle 2020	22.03.2021
Umfassender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020	24.03.2021
Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2020	24.03.2021
Quartalsbericht per 31.03.2021	15.04.2021
Quartalsbericht per 30.06.2021	06.07.2021
Quartalsbericht per 30.09.2021	14.10.2021

Rapports concernant la Chancellerie d'État	Date
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 : Feststellungen zur STA	25.02.2021
Bericht Behörden – Grosser Rat	19.07.2021

Rapports concernant la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement	Date
Bericht Amt für Wirtschaft	16.02.2021
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 : Feststellungen zur WEU	25.02.2021
Bericht WEU Härtefallmassnahmen	25.06.2021
Bericht Amt für Arbeitslosenversicherung	16.07.2021
Bericht Amt für Veterinärwesen	01.12.2021
Bericht Amt für Umwelt und Energie 2021	16.12.2021

Rapports concernant la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	Date
Bericht zur Staatsbeitragsprüfung EG Bern Betreuungsgutscheine (AIS)	21.01.2021
Bericht zur Staatsbeitragsprüfung EG Bern Betreuungsgutscheine (Staatsbeitragsempfänger)	21.01.2021
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 : Feststellungen zur GSI	25.02.2021
Bericht Amt für Integration und Soziales	17.08.2021
Bericht Gesundheitsamt	25.08.2021

Rapports concernant la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	Date
Bericht Gesundheitsamt – Ambulante Spitexleistungen	22.09.2021
Bericht Staatsbeitragsprüfung Investitionsbeitrag Blindenschule Zollikofen Ersatzneubau & Sanierung	23.09.2021
Bericht Staatsbeitragsprüfung Investitionsbeitrag Blindenschule Zollikofen Ersatzneubau & Sanierung (Staatsbeitragsempfänger)	23.09.2021
Bericht Staatsbeitragsprüfung Pro Senectute Kanton Bern (AIS/GA)	27.10.2021
Bericht Staatsbeitragsprüfung Entschädigung Ertragsausfälle Spitäler wegen Covid-19 (GA)	05.11.2021
Bericht Staatsbeitragsprüfung Pro Senectute Kanton Bern (Staatsbeitragsempfänger)	10.11.2021
Bericht Generalsekretariat GSI	23.11.2021
Bericht ICT-Prüfung Applikation AssistMe	10.12.2021

Rapports concernant la Direction de l'intérieur et de la justice	Date
Bericht Amt für Dienstleistungen und Ressourcen	20.01.2021
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 : Feststellungen zur DIJ	25.02.2021
Bericht Datenschutzaufsichtsstelle des Kantons Bern	12.03.2021
Bericht Grundbuchämter	11.05.2021
Bericht über die Prüfung der Prämienverbilligung in der Krankenversicherung für das Jahr 2020 (BAG)	14.06.2021
Bericht Amt für Sozialversicherungen	14.06.2021
Bericht Regierungsstatthalteramt Biel-Bienne	25.08.2021
Bericht Regierungsstatthalteramt Interlaken-Oberhasli	25.08.2021
Bericht Kindes- und Erwachsenenschutzbehörde	10.09.2021

Rapports concernant la Direction de la sécurité	Date
Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2020 des Sportfonds	26.01.2021
Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2020 des Lotteriefonds	26.01.2021
Ergänzender Bericht über die Prüfung der Jahresrechnungen per 31.12.2020 Lotterie- und Sportfonds	26.01.2021
Bericht Projekt 'Neue Vorgangsbearbeitung' (NeVo)	12.02.2021
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 : Feststellungen zur SID	25.02.2021
Bericht Strassenverkehrs- und Schifffahrtsamt	04.06.2021
Bericht AJV – ISDS-Prüfung GINA-Web	01.07.2021

Rapports concernant la Direction de la sécurité	Date
Bericht Amt für Bevölkerungsdienst (PID)	25.08.2021
Bericht Amt für Justizvollzug – Stab und Gefängnisse	15.10.2021
Bericht Amt für Justizvollzug – Justizvollzugsanstalten	15.10.2021
Bericht Amt für Bevölkerungsschutz, Sport und Militär	29.11.2021

Rapports concernant la Direction des finances	Date
Bericht Ausserbetriebnahme PERSISKA und FIS – reduzierter Weiterbetrieb	13.01.2021
Bericht Steuerverwaltung – Besteuerung nach Aufwand, Nach-/Strafsteuer, Wohnsitz-verfahren und Genehmigung Spesenreglemente	18.01.2021
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 – Zwischenstand vom 04.02.2021	04.02.2021
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 – Zwischenstand vom 25.02.2021	25.02.2021
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 : Feststellungen zur FIN	25.02.2021
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 : Feststellungen zur FIN – Jahresabschlussprozess	18.03.2021
Resultate der ersten ITGC-Prüfung bei der Bedag Informatik AG	24.03.2021
Bericht zum Kanton Bern gemäss DBG Art. 104a und der Richtlinie der ESTV / Abrechnung über Steuern und Bussen per 31.12.2020	20.04.2021
Bericht Kantonales Amt für Informatik und Organisation	07.05.2021
Bericht Steuerverwaltung – Amtliche Bewertung und Supportprozesse	30.06.2021
Bericht Steuerverwaltung – ICT Projektportfolio-Management und Projekt BESST	30.06.2021
Bericht ICT-Prüfung KAIO Informationssicherheit in der Verwaltung (IS BE) & Change-Management-Prozess	19.10.2021
Bericht Steuerverwaltung – Quellensteuer und Erlasswesen	08.11.2021
Bericht Prüfungsarbeiten auf Basis erweiterter Monatsabschluss September 2021	18.11.2021
Bericht Personalamt	03.12.2021

Rapports concernant la Direction de l'instruction publique et de la culture	Date
Bericht der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2020 des Kulturförderungsfonds	20.01.2021
Ergänzender Bericht über die Prüfung zur Jahresrechnung per 31.12.2020 des Kulturförderungsfonds	20.01.2021
Bericht Amt für Kindergarten, Volksschule und Beratung (AKVB) und Amt für Zentrale Dienste (AZD)	27.01.2021
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 : Feststellungen zur BKD	25.02.2021

Rapports concernant la Direction de l'instruction publique et de la culture	Date
Bericht Amt für zentrale Dienste	18.05.2021
Bericht Amt für Kultur – Denkmalpflege	20.05.2021
Bericht gibb Berufsfachschule Bern	17.08.2021
Bericht Amt für Hochschulen	23.09.2021
Bericht Mittelschul- und Berufsbildungsamt (MBA)	18.11.2021
Bericht Amt für zentrale Dienste / EDUBERN 2021	20.12.2021

Rapports concernant la Direction des travaux publics et des transports	Date
Bericht Betriebskosten der Liegenschaften des ehemaligen Jugendheim Prêles	07.01.2021
Bericht Amt für Wasser und Abfall	28.01.2021
Bericht TBA NS-Bau A5 Westast, Biel	08.02.2021
Bericht Grossinstandsetzung Exakte Wissenschaft, Uni Bern	12.02.2021
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 : Feststellungen zur BVD	25.02.2021
Tätigkeitsbericht 2020 über die Prüfungen im Bereich des Nationalstrassenbaus	08.03.2021
Bericht Sanierung Ortsdurchfahrt Münsingen	16.03.2021
Rapport d'audit sur le contrôle des subventions du transport régional de voyageurs (TRV) Funiculaire Saint-Imier-Mont-Soleil SA	19.03.2021
Bericht Prozessprüfung Wartung	23.04.2021
Bericht Staatsbeitrag Funiculaire Saint-Imier-Mont-Soleil SA	05.05.2021
Bericht AGG – Flächenstandards und Raumbedarf	31.05.2021
Bericht Staatsbeitrag BERNMOBIL	02.06.2021
Bericht AGG-BPM / Instandsetzung und Erweiterung Gymnasium Thun	21.06.2021
Bericht TBA – Umfahrung Wilderswil	23.06.2021
Bericht Staatsbeitragsprüfung STI Bus AG (Staatsbeitragsempfänger)	24.08.2021
Bericht Nachrevision Kies- und Deponiewesen 2021	09.09.2021
Bericht Tiefbauamt	10.09.2021
Bericht Amt für Grundstücke und Gebäude	13.09.2021
Bericht über die Prüfung S4/Hana-Conversion und TBA-SAP-Teilautonomie-Projekt (Zwischenberichterstattung)	27.09.2021
Bericht AGG – Fassadensanierung Hochschulstrasse 4, Bern	10.11.2021
Bericht S4/Hana-Conversion und TBA-SAP-Teilautonomie-Projekt	19.11.2021

Rapports concernant la Direction des travaux publics et des transports	Date
Bericht Sanierung Ortsdurchfahrt Kernenried und Neubau Radweg	10.12.2021
Bericht Amt für Wasser und Abfall	21.12.2021

Rapports concernant les autorités judiciaires	Date
Prüfung der Jahresrechnung per 31.12.2020 : Feststellungen zur JUS	25.02.2021
Bericht Regionalgericht Emmental-Oberaargau	01.12.2021
Bericht Jugendanwaltschaft	21.12.2021

II Rapports concernant des établissements cantonaux 2021

Universität de Berne	Date
Bericht Kreditorenworkflow der Finanzabteilung Universität Bern	08.03.2021
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2020 Universität Bern	16.03.2021
Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2020 der Universität Bern	16.03.2021
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2020 der Universität Bern	16.03.2021
Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers über die formelle Überprüfung der Lohnvergleichsanalyse für den Zeitraum vom 01.01.2021 bis 31.12.2021 der UNI Bern	21.07.2021
Bericht Universitätsbibliothek Bern	24.09.2021
Abschlussprüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 (Zwischenrevision)	02.12.2021

Haute école spécialisée bernoise	Date
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2020 Berner Fachhochschule	30.03.2021
Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2020 der Berner Fachhochschule	30.03.2021
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2020 der Berner Fachhochschule	30.03.2021
Bericht Innosuisse – Schweizerische Agentur für Innovationsförderung	30.03.2021
Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers über die formelle Überprüfung der Lohnvergleichsanalyse für den Zeitraum vom 01.01.2021 bis 31.12.2021 der Berner Fachhochschule	06.08.2021
Abschlussprüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 (Zwischenrevision)	04.11.2021

Haute école pédagogique bernoise	Date
Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung per 31.12.2020 Pädagogische Hochschule Bern	30.03.2021
Umfassender Bericht über die Prüfung Jahresrechnung per 31.12.2020 der Pädagogischen Hochschule Bern	30.03.2021
Risikobeurteilung der Finanzkontrolle zur Jahresrechnung per 31.12.2020 der Pädagogischen Hochschule Bern	30.03.2021
Abschlussprüfung der Jahresrechnung per 31.12.2021 (Zwischenrevision)	25.11.2021
Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers über die formelle Überprüfung der Lohnvergleichsanalyse für den Zeitraum vom 01.01.2021 bis 31.12.2021 PHBern	03.12.2021

Centre interrégional de perfectionnement (CIP), Tramelan	Date
Rapport de l'organe de surveillance sur les comptes annuels 31.12.2020	11.06.2021
Management Letter Révision des comptes annuels 2020	11.06.2021

III Liste des mandats de révision en 2021

Institution	Date
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) und angeschlossene Institutionen :	
<ul style="list-style-type: none"> • Schweizer Weltatlas 	01.02.2021
<ul style="list-style-type: none"> • Institut für Externe Schulevaluationen auf der Sekundarstufe II (IFES) 	03.03.2021
<ul style="list-style-type: none"> • Dienstleistungszentrum Berufsbildung/Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung (SDBB) 	30.03.2021
<ul style="list-style-type: none"> • Interkantonale Universitätsvereinbarung (IUV) 	31.03.2021
<ul style="list-style-type: none"> • Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) Bern 	31.03.2021
<ul style="list-style-type: none"> • Schweizerisches Zentrum für die Mittelschule (ZEM) 	31.03.2021
Bericht zur eingeschränkten Revision des Vereins Hauptstadregion Bern (HSR-CH) Jahresrechnung 2020	10.03.2021
GELAN-Espace-Mittelland, Bern (Verrechnung der Betriebs- und Projektkosten 2020)	26.04.2021
Berner Design Stiftung	26.04.2021
Finanzkontrolle des Kantons Zürich (Eigene Rechnung 2020)	28.04.2021
Bernische Denkmalpflege-Stiftung (Jahresrechnung 2020)	03.05.2021
Fondation des Archives de l'Ancien Évêché de Bâle, Porrentruy	20.05.2021
Papavramidès-Stiftung (Jahresrechnung 2020)	29.05.2021
Qualitäts- und Leistungsbeurteilung EFK	17.08.2021
